

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESLIN, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : M. Jean-Philippe MESLIN, Maire –

Mmes Odile LHUILLIER, Emmanuelle ROSE, Colette GROSSETETE, MM. Fabrice DUFOUR, Lionel DUVAUCHELLE, Adjoints,

Mme Reine BAUDOIN, Slany DE BENOIST, Martine MAZILLY, MM. Jean-Marc PETIT, Olivier MARECHAL, Emmanuel ENAULT, Jean-Pierre FOUGERAY, Hervé LOUIS, Luc PARIS, Marc REVILLE, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Anne-Catherine LOISIER à M. Jean-Marc PETIT
M. Michel GARNIER à Mme Reine BAUDOIN
Mme Céline RIBEIRO à m ; Jean-Pierre FOUGERAY
Mme Nathalie MOUTINHO à Mme Odile LHUILLIER
Mme Marie-Claude OVERNEY à M. Hervé LOUIS
M. Stéphane CHAVANEL à MME Colette GROSSETETE

Était absente : Mme Guylaine JEAN-PIERRE

Mme Emmanuelle ROSE a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
2. Travaux Espace Culturel Claude Sallier – Avenant n°3 lot 7 serrurerie métallerie
3. Travaux de rénovation du hall des expositions, demande de subventions
4. Travaux de rénovation de la salle polyvalente, demande de subventions
5. Travaux de la Basilique, galerie numérique, modification du plan de financement provisoire
6. Rapport d'activité de SUEZ sur les services de l'eau et de l'assainissement – exercice 2017
7. Remplacement d'un délégué à l'Office Municipal de la Culture
8. Tableau des emplois
9. Vente de bandes-dessinées à prix coûtant à l'Association *Espérance*
10. Tarif de vente d'un nouvel article à la boutique du musée François Pompon
11. Questions et informations diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approuvé à l'unanimité

2 – TRAVAUX ESPACE CULTUREL SALLIER – AVENANT N°3 LOT 7 SERRURERIE METALLERIE

Vu la décision du Maire n° 4/2017 du 24 octobre 2017 attribuant le marché public « ISOLATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT MONGE EN ESPACE CULTUREL SALLIER » en 14 lots et notamment le Lot 7 Serrurerie, Métallerie à l'entreprise LES FORGES DU MORVAN (58170) pour un montant HT de 28 618.44 €,

Vu l'avenant n° 1 pour ce Lot 7 relatif à la fourniture d'une porte de secours sur escalier extérieur pour un montant HT de 1 551 € - avenant certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture en date du 18 avril 2018,

Vu l'avenant n° 2 pour ce même lot relatif à la fourniture et la pose d'un châssis vitré pour un montant HT de 893 €,

Vu la proposition d'avenant n° 3 pour ce même lot présenté par le Maître d'œuvre pour :

- des travaux en plus-value : fabrication d'une main courante de 22 m (selon devis 1255) d'une valeur de 1 760 € HT et la réalisation d'une pente de toiture du hall d'entrée (selon devis 1256) pour un montant de 1 134 € HT ;
- des travaux en moins-value : déduction d'une main courante en acier Ø50 mm prévue au marché initial pour un montant de 3 484.80 € HT ; soit montant total de l'avenant n° 3 = **-590.80 € HT**

Considérant que le montant total des avenants est supérieur à 5 % par rapport au montant initial du marché, et qu'il y a lieu de prendre une délibération dans ce cas précis :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

APPROUVE l'avenant n° 3 au marché « ISOLATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT MONGE EN ESPACE CULTUREL SALLIER » du lot 7 Serrurerie, Métallerie de l'entreprise LES FORGES DU MORVAN (58170) comme détaillé ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant HT marché initial	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Avenant n° 3	Nouveau montant	Variation
7	Les Forges du Morvan	28 618.44 €	1 551.00 €	893.00 €	-590.80 €	30 471.64 €	6.48 %

TVA 20.00 %	5 723.69 €	310.20 €	178.60 €	-118.16 €	6 094.33 €
TOTAUX TTC	34 342.13 €	1 861.20 €	1 071.60 €	- 708.96 €	36 565.97 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, avenant joint en annexe.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2018 de la commune.

3 – TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE HALL EXPOSITIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des travaux de rénovation de la toiture du hall des expositions sont nécessaires pour la sécurité des utilisateurs. La couverture en élastomère doit être refaite entièrement car de nombreuses infiltrations d'eau fragilisent la structure du bâtiment. Ces travaux estimés à 341 701.85 € TTC seront réalisés en 2019 :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de réfection de toiture du hall des expositions pour un montant global de 284 751.54 € HT – 341 701.85 € TTC selon le plan de financement provisoire ci-après :

DEPENSES ESTIMATIVES H.T. FOIRAIL		RECETTES PREVISIONNELLES			
			Dépense éligible	Taux d'aide	Subvention
Couverture étanchéité sans arrachage	205 721,20 €	Etat - DETR	284 751,54 €	30,00%	85 425,00 €
Création de 32 lanterneaux d'aération	50 600,00 €	PETR Contrat de ruralité	284 751,54 €	26,30%	75 000,00 €
Bandeaux de charpente	28 430,34 €	Département	284 751,54 €	7,50%	21 350,00 €
		<i>Sous-total subventions</i>	<i>63,80%</i>	<i>181 775,00 €</i>	
		Autofinancement		36,20%	102 976,54 €
		<i>Sous-total autofinancement H.T.</i>			<i>102 976,54 €</i>
TOTAL H.T.	284 751,54 €	TOTAL H.T.			284 751,54 €
TOTAL T.T.C.	341 701,85 €				

PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune par tranche concernée ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,

SOLLICITE pour cette opération l'avis du Conseil de la Communauté de Communes de SAULIEU,

SOLLICITE pour ces travaux l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux maximum,

SOLLICITE pour ces travaux l'aide aux bâtiments et édifices communaux non protégés du Conseil Départemental de 21 350 euros,

SOLLICITE pour ces travaux l'aide du PETR dans le cadre du contrat de ruralité pour un montant de 75 000 euros,

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

4 – TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE SALLE POLYVALENTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des travaux de rénovation de la toiture de la salle polyvalente sont nécessaires pour la sécurité des utilisateurs. La couverture en élastomère doit être refaite entièrement car de nombreuses infiltrations d'eau fragilisent la structure du bâtiment.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de réfection de toiture de la salle polyvalente pour un montant global de 96 239.00 € HT – 115 486.80 € TTC selon le plan de financement provisoire ci-après :

DEPENSES ESTIMATIVES SALLE POLYVALENTE		RECETTES PREVISIONNELLES TOITURE SALLE POLYVALENTE			
MONTANT ESTIMATIF (devis)	TOTAL	FINANCEURS PUBLICS	Dépense éligible	Taux d'aide	Subvention
Bandeau bois façade ouest	8 140,00 €	PETR Contrat de ruralité	96 239,00 €	29,00%	27 900,00 €
Travaux sur toiture terrasse	5 280,00 €	Etat - DETR	96 239,00 €	29,00%	27 900,00 €
Toiture	82 819,00 €	Département	96 239,00 €	22,00%	21 350,00 €
		<i>TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES</i>			<i>77 150,00 €</i>
TOTAL DEPENSES H.T.	96 239,00 €	<i>TOTAL AUTOFINANCEMENT HT</i>			<i>19 089,00 €</i>
TOTAL DEPENSES T.T.C.	115 486,80 €	TOTAL RECETTES HT			96 239,00 €

PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune par tranche concernée,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,

SOLLICITE pour cette opération l'avis du Conseil de la Communauté de Communes de SAULIEU,

SOLLICITE pour ces travaux l'aide aux bâtiments et édifices communaux non protégés de Conseil Départemental de 21 350 euros,

SOLLICITE pour ces travaux l'aide du PETR dans le cadre du contrat de ruralité pour un montant de 27 900 Euros,

SOLLICITE pour ces travaux l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR,

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

5 – TRAVAUX DE LA BASILIQUE SAINT ANDOCHE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

Vu la délibération n° 45-2018 du 29 juin 2018 approuvant l'avant-projet d'aménagement du cloître, bureau d'accueil et équipement numérique, sollicitant des aides financières,

Vu la délibération n° 61-2018 du 17 septembre 2018 acceptant l'offre de la Société ON-SITU pour les travaux de la galerie numérique de la Basilique Saint Andoche pour un montant HT de 82 050 €,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de financement provisoire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement provisoire ci-dessous :

TRAVAUX HT		DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.	RECETTES PREVISIONNELLES		
			FINANCEURS	TAUX	SUBVENTION
PROJET NUMERIQUE	Conception, fourniture et mise en place d'un système numérique	82 050,00 €	REGION (projet numérique)		40 225,00 €
			DRAC (restauration du cloître)		12 997,00 €
TOTAL PROJET NUMERIQUE		82 050,00 €	LEADER		38 372,40 €
RESTAURATION CLOITRE ET ELECTRIFICATION (Couloir latéral)	maçonnerie	8 515,00 €	TOTAL SUBVENTIONS		
	plâtrerie	3 000,00 €	80%	91 594,40 €	
	peinture	1 114,00 €	AUTOFINANCEMENT		
	menuiseries portes existantes	8 280,00 €	20%	22 898,60 €	
	Électricité VDI	6 820,00 €	TOTAL RECETTES PROJET NUMERIQUE ET COULOIR LATERAL		
	Honoraires architecte (17 %)	4 714,00 €		114 493,00 €	
TOTAL RESTAURATION DU CLOITRE		32 443,00 €			
TOTAL DEPENSES PROJET NUMERIQUE ET COULOIR LATERAL		114 493,00 €			
LOCAL ACCUEIL	menuiseries bois	16 200,00 €	DEPARTEMENT	30%	6 721,65 €
	électricité et divers	2 950,00 €	DETR	30%	6 721,65 €
	Honoraires architecte (17 %)	3 255,50 €	PETR	20%	4 481,10 €
			TOTAL SUBVENTIONS		
			80%	17 924,40 €	
			AUTOFINANCEMENT		
			20%	4 481,10 €	
TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT LOCAL ACCUEIL		22 405,50 €	TOTAL RECETTES AMENAGEMENT LOCAL ACCUEIL		
					22 405,50 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES TRAVAUX BASILIQUE		136 898,50 €	TOTAL PREVISIONNEL RECETTES TRAVAUX BASILIQUE		
					136 898,50 €

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget principal de la commune ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,

SOLLICITE pour cette opération l'avis du Conseil de la Communauté de Communes de SAULIEU,

SOLLICITE l'aide financière :

- Du Conseil Régional dans le cadre du « fonds de développement des usages numériques » pour un montant de 40 225 € ;
- De la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du soutien à la restauration des monuments historiques pour la restauration du cloître pour un montant de 12 977 € ;
- Du LEADER : une subvention au titre de l'action « Lieux d'accès à la culture » pour le projet numérique et la restauration du cloître pour un montant de 38 372,40 € ;
- De l'Etat dans le cadre de la DETR au taux maximum pour le local d'accueil pour un montant de 6 721,65 € ;
- Du PETR dans le cadre de contrat de ruralité pour le local d'accueil pour un montant de 4 481,10 € ;
- Du Conseil Départemental pour le local d'accueil au titre du programme « Equipements touristiques des collectivités » pour un montant de 6 721,65 €.

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

6 – RAPPORT D'ACTIVITE DE SUEZ SUR LES SERVICES DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

En application de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal les rapports établis par SUEZ, société fermière, sur les services publics de l'eau et de l'assainissement pour la Ville de SAULIEU, dans le cadre de ses obligations légales et contractuelles.

Les rapports annuels présentent les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations.

Le CONSEIL MUNICIPAL

après avoir pris connaissance du contenu de ces documents et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels d'activités pour l'exercice 2017.

- **N'ÉMET** aucune observation particulière à l'encontre de ces rapports.

7 – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE A L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Conformément aux dispositions du CGCT (art L.2121-21) et aux statuts de l'OMC de SAULIEU, le conseil municipal doit compter 7 délégués à l'Office Municipal de la Culture.

Vu la délibération n° 44-2014 du 29 mars 2014,

Vu la démission de Mme Nathalie MOUTINHO en date du 19 octobre, en sa qualité de déléguée municipale à l'OMC,

le Conseil Municipal doit délibérer pour élire un nouveau membre pour représenter la commune au sein de l'Office Municipal de la Culture de Saulieu.

Se présentent pour la remplacer : Mme Emmanuelle ROSE et M. Marc REVILLE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE à 16 voix pour Mme Emmanuelle ROSE et 5 voix pour M. Marc REVILLE.

Madame Emmanuelle ROSE est élue nouveau membre pour représenter la commune au sein de l'Office Municipal de la Culture de Saulieu.

8 – TABLEAU DES EMPLOIS - APPROBATION

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment l'article 53,

Considérant l'étude de l'ensemble du tableau des emplois, des besoins des services, des possibilités d'avancement de grade de certains agents ou de promotion interne le Maire propose la suppression de poste suivant, après accord du CTP du Centre de Gestion de la FPT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la modification du tableau des emplois permanents de la manière suivante :

GRADE ACTUEL SUPPRIME	NOUVEAUX EMPLOIS CREES	Date	Nomb re	Observations
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/04/2019	3	Après avis CTP
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
-	Adjoint administratif	01/04/2019	1	Après avis CTP
Adm.principal 2 ^{ème} classe	Adj. Adm.principal 1 ^{ère} classe	01/01/2019	1	Après avis CTP
<u>FILIERE MEDICO SOCIAL</u>				
SEM principal 2 ^{ème} classe	ASEM principal 1 ^{ère} classe	01/04/2019	1	Après avis CTP

9 – VENTE DE BANDES DESSINEES A L'ASSOCIATION L'ESPERANCE A PRIX COÛTANT

Vu l'édition de la bande dessinée *Le songe de Charlemagne* paru pour fêter les 900 ans de la basilique Saint-Andoche,

Vu la convention passée avec l'éditeur *Vents du Morvan* pour l'achat de 600 ouvrages au prix de 12,60 € TTC,

Vu la demande de l'association l'Espérance pour l'achat de cet ouvrage à prix coûtant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la vente de la bande-dessinée « *Le Songe de Charlemagne* » à l'association *l'Espérance* à prix coûtant, soit 12,60 € T.T.C. l'unité.

10 – TARIF DE VENTE D'UN NOUVEL ARTICLE A LA BOUTIQUE DU MUSEE FRANCOIS POMPON

Un nouvel article MAGNET OURS POMPON est proposé à la vente dans la boutique du musée François Pompon.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Vote à 21 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE

FIXE le tarif de vente de L'article MAGNET OURS POMPON à 1,20 € T.T.C. l'unité ;

Fin de la séance à 20h50.

Le Maire,
Jean-Philippe MESLIN